

**Séance publique du 26 février 2001**

**Délibération n° 2001-6272**

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Cession des lots n° 100 et 101 dépendant de l'immeuble situé 14, rue Tavernier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La ZAC "du Bourg Saint-Vincent", créée par délibération du Conseil en date du 22 octobre 1984, confiée par voie de concession à la SERL et clôturée par délibération en date du 28 septembre 1998, a validé, entre autres, la réalisation d'équipements publics et, notamment, l'aménagement d'un local collectif résidentiel dépendant de l'immeuble en copropriété situé 14, rue Tavernier à Lyon 1er.

Dans le cadre de cette opération, la communauté urbaine de Lyon céderait, à titre gratuit, ledit local à la ville de Lyon qui le destine à son service des sports et dont la valeur est estimée à 150 000 F par les services fiscaux.

Il s'agit des lots n° 100 et 101 correspondant à des locaux vacants situés en rez-de-chaussée, d'une superficie totale de 97 mètres carrés et représentant les 102/692 des parties communes générales de la copropriété cadastrée sous le numéro 212 de la section AI ;

Vu ledit dossier ;

Vu la proposition de la ville de Lyon ;

Vu ses délibérations en date des 22 octobre 1984 et 28 septembre 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet d'acte destiné à entériner cette affaire.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - Cette cession** fera l'objet du mouvement comptable suivant :

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 60 000 F en dépenses - compte 674 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,